



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des infirmiers libéraux

Question écrite n° 41668

Texte de la question

Mme Myriane Houplain attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par les infirmiers exerçant en libéral. Ces professionnels de santé ont été, comme d'autres, en première ligne lors des vagues successives d'épidémie de covid-19. Ils ont été un maillon indispensable dans la chaîne de soins, notamment par l'aide qu'ils ont pu apporter aux Ehpad. Leur présence a été et reste bien souvent incontournable pour de nombreux patients qui ne peuvent se rendre au sein des services hospitaliers. Ils sont à ce titre un complément important de l'offre de soins présente dans les hôpitaux. En France, 75 % de seniors touchés par une perte d'autonomie peuvent bénéficier d'un suivi à domicile grâce à près de 140 000 infirmières et infirmiers libéraux. Malgré cela, la profession peine à bénéficier d'une réelle reconnaissance de la part de l'État. Pire, la mise en œuvre de la clause de revoyure qui aurait pour conséquence le remboursement par la profession de 120 millions d'euros risque de porter un coup fatal à ce service de soins à domicile. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui pourraient être mises en œuvre dans les meilleurs délais afin de permettre aux infirmiers libéraux de bénéficier d'une réelle reconnaissance de leur activité, celle-ci pouvant notamment passer par la création du statut d'infirmier de famille ainsi que par l'annonce de la renonciation à la mise en œuvre de ladite clause de revoyure.

Données clés

Auteur : [Mme Myriane Houplain](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41668

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7313

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)